

PROPOSITION N°8

Adapter la gestion financière du CSO et de ses satellites

Adapter la gestion financière du CSO et de ses satellites au bénéfice des experts-comptables des territoires.

RECIT souhaite privilégier la réduction, voire la suppression quand cela est possible, des abonnements, inscriptions (congrès, clubs, Infodoc, etc.) et des redevances à la capitalisation des fonds propres du CSO (et de ses satellites) par la succession de résultats excédentaires des institutions.

Notre institution (et ses satellites) est un centre support, c'est-à-dire que c'est un centre de coût et non un centre de profit.

S'il est important que notre institution soit solide avec des fonds propres conséquents, l'Ordre des experts-comptables n'a pas vocation à générer des résultats bénéficiaires à chaque exercice pour les alimenter. Les ressources du CSO doivent prioritairement être exploitées au bénéfice de TOUS les cabinets de TOUS les territoires et non être capitalisées.

Une saine gestion de notre institution implique d'adapter le montant des ressources aux besoins de notre profession (par exemple en examinant annuellement le montant de la redevance versée par chaque Conseil régional au Conseil Supérieur) et de les employer dans l'intérêt collectif. Cela doit, bien entendu, être mis en place dans le respect d'un équilibre budgétaire de notre institution.

